

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

2031111

16/05/21

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 29 Janvier 2007

Objet : L'an deux mille sept et le vingt neuf Janvier 2007 à 17 heures trente

Cotisations 2007

Participation des
communes

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0701/02

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, ESTROSI, CONDOMITTI, FALIBOIS, FRANCO,
GILLY, LORENZI, MANFREDI, MARY, MASCARELLI, VICTOR.
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, PASTOR, RAYBAUD,
RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.

1/ ELEVES

TARIFS Année scolaire 2007/2008		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A *	Cursus Instrumental : avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	275 €	460 €	560 €
B *	Cours Collectifs Enfants : 175 €	C	Pratique Amateur Adultes : 275 €	
D	Atelier Vocal ou Atelier supplémentaire	100 €	Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation (gratuité pour la 3 ^{ème} personne dans la même famille)	

* Tarif Etudiant : 70% du tarif adulte.

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarifs A et B : 2^{ème} inscription -10%,
3^{ème} inscription -20%, etc ... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.* *Acceptation des chèques- vacances et chèques MSA comme moyen de paiement.*

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 € pour la 1^{ère} année et 110 € pour la 2^{ème} année.

3/ COMMUNES

- 400 € par an et par enfant inscrit en Janvier 2007
- 400 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité le montant des
cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

